



PROGRAMMES JSI-VVSI – LES JURYS REGIONAUX

Note explicative sur l'organisation des jurys régionaux

30.03.2018

Les deux dispositifs JSI et VVSI sont organisés selon un calendrier répartissant l'ensemble des périodes de demande de subvention en quatre trimestres :

Calendrier 2018

Période de réalisation des actions	Date limite de dépôt des dossiers	Date des Comités
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2018	27 octobre 2017	1er décembre 2017
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2018	12 janvier 2018	16 février 2018
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	9 mars 2018	Jurys en région avril/mai Comités nationaux JSI et VV/SI : fin mai 2018
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2018	29 juin 2018	7 septembre 2018



Les comités d'examen, composés de représentants des ministères partenaires (Education Nationale, Europe et Affaires étrangères, Agriculture) et d'associations de parrains, instruisent les dossiers en binôme avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France des pays concernés par les projets à l'étude.

Ces instructions sont complétées par des jurys permettant aux groupes de jeunes porteurs de présenter leur projet et de répondre aux questions des instructeurs.

Pour les projets ayant lieu sur la période de l'été, ces jurys sont organisés aux mois d'avril et de mai, sur l'ensemble du territoire métropolitain, en fonction du nombre de dossiers déposés par région.

Siègent à ces jurys :

- Des représentants des comités nationaux d'examen ;
- Un représentant du Fonjep ;
- Un représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Sont invités à participer à ces jurys :

- Des représentants des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Les délégués régionaux du Fonjep ou un membre du comité régional ;
- Des représentants des cellules Ville, Vie, Vacances des préfectures, pour le VVSI ;
- Des représentants des réseaux régionaux multi-acteurs.

Peuvent également être invités en renfort des parrains reconnus sur leur territoire.

Tous les membres du jury sont invités à interroger les porteurs de projet, sauf éventuellement les associations ayant parrainé le dossier.

A partir du début mois d'avril, des invitations sont envoyées aux porteurs de projets et aux membres du jury. Les dossiers concernés et des fiches récapitulatives sont transmis à ces derniers en amont.

Pour plus d'informations : les dossiers de demande de subvention du dispositif récapitulent l'ensemble des critères d'éligibilité, la procédure à suivre, les dates de dépôt des dossiers, etc. Elles sont téléchargeables sur le site du Fonjep : www.fonjep.org, rubrique Solidarité Internationale.